



LE CONTACT



Volume 38 - Numéro 9

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Mai 2019

Rencontres d'information pour le personnel de soutien TES ou PEH

Si vous êtes TES ou PEH et que vous souhaitez travailler dans une classe TSA, TRP, DM ou dans une classe de préscolaire 4 ans ou à l'école Horizon-Soleil l'an prochain, la Commission scolaire organise les séances d'information suivantes :

TSA : mercredi le 22 mai à 16 h 30 au centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon, à St-Jérôme.

TRP : lundi le 27 mai à 16 h 30 au centre administratif 1 situé au 995, rue Labelle, à St-Jérôme.

Ces soirées d'information sont fortement recommandées pour occuper ces postes. De plus, en cours d'année, les salariés des classes TSA et TRP seront conviés à une journée de formation offerte par le Service des ressources éducatives.

DM : (déficiences multiples) : mardi le 28 mai à 16 h 30, au centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon, St-Jérôme.

Préscolaire 4 ans : mardi le 21 mai, à 16 h 00 à la bibliothèque de l'école St-Joseph.

École Horizon-Soleil : mardi le 4 juin, à 16 h 00, à l'école de l'Horizon-Soleil. Ceux et celles qui se verront dans l'impossibilité d'y participer pour une raison exceptionnelle, pourront entrer en communication avec la direction concernée.

Pour ceux et celles qui occupent déjà un poste dans une classe TSA, TRP, préscolaire 4 ans ou qui travaillent à Horizon-Soleil, vous êtes réputés qualifiés donc, ces rencontres ne s'adressent pas à vous.

Pour participer à l'une de ces rencontres, vous devez vous inscrire via FORTIC, sous SRH-FORMATION 2018-19. Sélectionnez ensuite la rencontre de votre choix.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Séances d'affection 2019-2020

Les séances d'affectation auront lieu le 13 août et le 16 août 2019 et se tiendront à **l'auditorium de la Polyvalente St-Jérôme**. Vous recevrez vos invitations d'ici la fin de l'année. Les informations pertinentes au déroulement de ces journées vous seront transmises ultérieurement via le site internet de la Commission scolaire. Veuillez rester vigilant et consultez régulièrement le site Internet de la Commission dès le début du mois de juillet.

Site internet

Veillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre adresse sur Facebook :

www.spsern.lacsq.org

www.facebook.com/spsern

Plusieurs informations sont véhiculées sur ces pages.



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la
trésorerie et au secrétariat

Louise Dampousse
Vice-présidente aux
relations de travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications et à la
CNEST



Liste de priorité

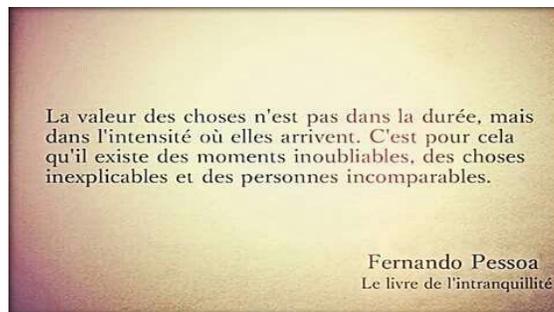
Nous vous rappelons que la liste de priorité est mise à jour au 30 juin de chaque année. Afin d'y avoir accès, un (e)salarié(e) doit rencontrer les exigences suivantes :

- Avoir effectivement travaillé 560 heures ou 9 mois consécutifs dans une même classe d'emploi, à l'intérieur de l'année scolaire :
- Détenir les qualifications légales prévues au plan de classification pour occuper l'emploi et rencontrer les exigences particulières;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une évaluation négative au cours de l'année scolaire.

Afin de déterminer le rang des salariés (es) sur la liste de priorité, toutes les heures effectuées depuis l'embauche sont comptabilisées.

Semaine Québécoise de la garde scolaire

Cette année, la semaine se tiendra du 13 au 17 mai 2019, nous tenons à remercier tout le personnel dédié aux élèves fréquentant les services de garde.



Questions - Paie

Nous avons reçu des questions concernant des montants que vous avez sur votre paie. Vous trouverez ci-dessous un exemple de paie.

Le point 1 Rém.Add 2019-2020 : C'est un résultat de négociation 2015-2020. Lors de la dernière année de la convention collective, un montant forfaitaire de 0,16 \$/heure était donné pour chaque heure travailler à partir du 1^{er} avril 2019. Le montant de 11,20 \$ par paie est pour une personne à 35 h/semaine. Ce qui veut dire que le montant peut varier selon le nombre de d'heures du poste.

Le point 2 SSQ Cont Gouv. S3 : Ce montant de 2,27 \$ vient d'une somme qui a été remis par le Gouvernement pour la part employeur des assurances collectives. Veuillez noter que cette petite somme est donnée **seulement** pour les personnes qui payent de l'assurance.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Page 1		Rémunération de la période			
Identification			Unités	Taux	Montant
Régulier	Paie finissant le 2019-05-04	Secrétaire 70.00 heures à \$/heure	10,000000		
Non régulier	2019-04-20	Rém. Add 2019-2020 2019-04-22 au 2019-05-03			11,20
No période	Date d'émission	Part employeur imposable:			
22	2019-05-02	SSQ Cont Gouv. S3 Contribution gouvernementale			2,27

L'équipe du SPERN vous remercie de votre confiance

Brigitte Beaudry, Louise Damphousse, Louise Giroux et Stéphanie Tremblay